

# Pêches<sup>et</sup> aquaculture

## en nouvelles

### Vœux de la sous-ministre adjointe



À l'approche du temps des Fêtes, je me joins au personnel de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour souhaiter santé et prospérité à tous les acteurs de l'industrie québécoise des pêches et de l'aquaculture.

Depuis mon arrivée à la Direction générale en août dernier, je me suis déplacée dans les régions maritimes pour vous rencontrer et discuter de vos projets ainsi que des défis que nous aurons à relever ensemble.

En cette fin d'année, je constate que beaucoup de travail a été accompli, notamment en ce qui a trait à nos programmes d'aide financière. En raison des difficultés dans le secteur de la capture, le Ministère a révisé les programmes concernant la prise en charge du paiement des intérêts et le report du versement du capital sur les prêts des entreprises de pêche afin de soutenir l'ensemble des flottilles du Québec. De plus, la reconduction du programme Appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales permet de contribuer à la modernisation et à l'amélioration de la productivité des entreprises québécoises de transformation de produits marins.

En matière d'aquaculture commerciale, une étape importante a été franchie avec l'annonce du plan de développement sectoriel. Fruit d'une collaboration entre les acteurs du milieu et le Ministère, ce plan permettra de consolider les bases de notre industrie au Québec.

Je constate que la plupart des actions qui ont été définies dans le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales ont été mises en œuvre.

Toutefois, certaines d'entre elles nécessiteront un effort particulier de la part de toutes les parties, telle la rationalisation des flottilles de pêche du Québec qui s'est amorcée avec les homardiens du sud de la Gaspésie. Le Ministère compte aussi travailler intensément à mettre en place une stratégie de commercialisation pour donner plus de visibilité et de place aux produits aquatiques du Québec sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation.

Le Ministère entend mener à terme ces différentes initiatives au cours de l'année 2011, et ce, grâce au travail et au dévouement de toute l'équipe de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales. Je profite encore une fois de l'occasion pour offrir à tous les pêcheurs, aides-pêcheurs, aquaculteurs, transformateurs et agents de commercialisation, mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

**La sous-ministre adjointe de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales,**

**Hélène Vincent**

### Sommaire

- 2 Produits fumés : de la tradition à la diversification  
Accroissement de la compétitivité durable de la pêche à la crevette : essais de panneaux semi-pélagiques
- 3 Le virage vert des entreprises de transformation gaspésiennes  
Relations fédérales-provinciales  
Présence active du Québec lors des rencontres des ministres des pêches et de l'aquaculture
- 4 Calendrier des expositions commerciales  
Nouvelle publication

## Le ministre Laurent Lessard en Gaspésie

Par **Micheline Côté,**

Direction des communications

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, a effectué une tournée en Gaspésie le 19 novembre dernier. Il a profité de son passage dans la région pour se rendre à Newport afin d'annoncer des nouvelles importantes dans le secteur de l'aquaculture.

En présence de représentants de l'industrie aquacole, le ministre a fait part de la mise en œuvre du Plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale. Rappelons que ce plan découle du Forum québécois sur l'aquaculture commerciale, présidé par M. Lessard en octobre 2008, et des nombreux ateliers de travail qui l'ont suivi. Son application devrait permettre à l'aquaculture québécoise de se positionner comme un acteur incontournable du développement durable au Québec.

Le ministre a également annoncé les investissements du gouvernement du Québec dans le projet de M. Jean-Philippe Hébert. Le jeune entrepreneur et président-directeur général de l'entreprise Fermes marines du Québec a entrepris la construction de la première écloserie de pétoncles en Gaspésie. Le gouvernement provincial a versé une contribution financière de près de 900 000 dollars pour ce projet, dont le coût total est estimé à 5,8 millions de dollars.

Pour plus d'information sur la tournée ministérielle et sur ces annonces, consultez le journal Pêche Impact ou la section « Communiqués » du site internet du MAPAQ au [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca).

Photo : Global Média



Dans l'ordre habituel, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, la mairesse de Chandler, M<sup>me</sup> Louise Langlois, le député de Gaspé, M. Georges Mamelonet, le président et directeur de Fermes marines du Québec, M. Jean-Philippe Hébert, le président de la Table maricole, M. Stéphane Morissette, de même que le représentant de la Table filière de l'aquaculture en eau douce, M. Gino Lévesque.

### Publié par

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales  
96, montée de Sandy Beach, bureau 2.05  
Gaspé (Québec) G4X 2V6  
[www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)

**Comité de coordination** : Donald Arseneau, Micheline Côté, Micheline Fournier, Jean Lavallée, Rabia Siga Sow.

**Conception graphique** : Azentic

PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages du journal Pêche Impact.

Québec

## Pêches<sup>et</sup> aquaculture en nouvelles

Par **Karine Villemaire**,

Direction régionale  
des Îles-de-la-Madeleine

Depuis 1996, l'entreprise familiale madelinienne Le Fumoir d'antan exerce ses activités dans le secteur du fumage de produits marins. Membre du réseau Économusée, elle offre une variété de produits et transmet le savoir-faire traditionnel des Îles-de-la-Madeleine. Bien que le maintien de la tradition fasse partie de ses valeurs, l'entreprise demeure ouverte aux nouvelles idées concernant les produits, les procédés et les marchés. Actuellement, Le Fumoir d'antan commercialise plusieurs poissons et fruits de mer fumés : le hareng, le maquereau, le pétoncle et le saumon.

Pour combler la demande croissante, l'entreprise doit maintenant varier ses produits et optimiser ses infrastructures. Elle a donc augmenté sa production depuis le début des années 2000, surtout grâce à la mécanisation de certaines opérations. Elle a également réalisé avec succès plusieurs projets d'expansion au cours des dernières années : acquisition d'équipements de production, achat d'un fumoir mécanique et mise au point d'un filet de maquereau fumé.

Fonctionnant à plein rendement depuis quelques années, Le Fumoir d'antan a décidé d'entreprendre des travaux de modernisation plus importants en 2010 pour accroître sa productivité, concevoir de nouveaux produits, augmenter sa compétitivité et améliorer la mise en marché de ses produits. Le projet est principalement axé sur la diversification des produits offerts : alors que le hareng de printemps est présentement l'espèce la plus transformée, l'entreprise prévoit mettre au point des produits de hareng d'automne fumés. Aussi, une nouvelle gamme de produits de troisième transformation (terrines, mousses et tartares) devrait voir le jour d'ici 2011. Le MAPAQ est fier d'accompagner l'entreprise dans son développement et de soutenir les efforts qu'elle déploie pour diversifier son offre de produits marins sur le marché québécois.

## Produits fumés : de la tradition à la diversification



Photo : Marc Lajoie, MAPAQ

Un aperçu de la gamme de produits fumés fabriqués par l'entreprise Le Fumoir d'Antan

Par **Julie Boyer**,

conseillère en innovation pour  
les pêches et l'aquaculture,  
Direction générale des pêches  
et de l'aquaculture commerciales

## Accroissement de la compétitivité durable de la pêche à la crevette : essais de panneaux semi-pélagiques

C'est lors de leur participation à la World Fishing Exhibition de Vigo en Espagne que les capitaines Dave Cotton et Marc Paré, de Rivière-au-Renard, ont ciblé une idée de projet et ont initié des échanges avec l'entreprise danoise Thyborøn Skibssmedie A/S, spécialisée dans la fabrication de panneaux de chalut.

ACPG Innovations a donc réuni, cet été, une équipe expérimentée pour tester les panneaux de chalut semi-pélagiques 15 VF conçus à l'origine pour le chalutage des poissons. L'organisme et ses partenaires estiment que l'utilisation de tels panneaux pourrait réduire la consommation de carburant d'au moins 10 %, ce qui représente entre 15 et 20 % des frais d'exploitation des crevettiers québécois.

Les essais ont été menés durant 16 jours en juillet et en août derniers à bord du Cap Diamant 1 et de l'Intrépide 3. Ils visaient à vérifier si le niveau des captures se maintenait, à mesurer l'économie de carburant et l'éventuelle réduction des impacts du chalutage sur les fonds marins.

Le chargé de projet, Gaétan Myre, et le biologiste Marc Gagnon, de Biorex, indiquent que considérés isolément, les panneaux testés se sont avérés faciles à manœuvrer et ne présentaient pas de problèmes de sécurité particuliers. Les essais comparatifs ont démontré qu'ils ne modifient pas la fréquence des avaries au train de pêche, ni le rendement en crevettes (kilogrammes par heure), ni la capture des espèces incidentes.

Toutefois, les essais comparatifs ont aussi révélé que les deux types de gréments proposés par le fabricant, c'est-à-dire avec lest « en longueurs de chaînes » ou « en grappes », ne sont pas efficaces sur les chalutiers pêche-arrière sans rampe. À cause du poids du lest et de dysfonctionnements du système de monitoring du train de pêche, à aucun moment il n'a été possible de faire évoluer le train de pêche de la manière suggérée par Thyborøn. Malgré ces difficultés, on a mesuré une diminution significative du régime-moteur (RPM) d'environ 3 % et de la consommation de carburant d'environ 8 % (20 litres par trait).

Selon les capitaines Cotton et Paré, une solution possible au problème du grément serait d'utiliser un lest rigide (clump) que les panneaux pourraient faire décoller facilement du fond. Une autre solution consisterait à tester un grément sans lest, ce qui impliquerait l'installation d'un senseur mesurant la distance entre le panneau et le fond.

Les essais ont aussi démontré que les panneaux 15 VF de 3 mètres carrés ont une très grande force d'écartement avec le chalut utilisé. Les promoteurs pensent donc qu'il pourrait être possible d'utiliser des panneaux plus petits, ce qui permettrait de réduire davantage la consommation de carburant.

Le projet a été financé notamment par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Développement économique Canada, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. Il a aussi reçu un soutien technique et financier d'organismes et d'entreprises du Danemark, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

La version définitive du rapport sera publiée en français et en anglais dans la rubrique « Documents » du site Web de l'Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie ([www.acpgaspesie.com](http://www.acpgaspesie.com)). ACPG Innovations tiendra des séances d'information à l'intention des capitaines québécois qui sont propriétaires de crevettiers.



Photo : Dave Cotton

Le panneau Thyborøn 15VF mis à l'essai.

## Le virage vert des entreprises de transformation gaspésiennes

Par **Danielle Bouchard et Daniel Sdicu,**

Respectivement de la Direction régionale de la Gaspésie et de Merinov

En Gaspésie, l'industrie de la transformation des produits marins génère chaque année quelque 11 500 tonnes de résidus de crevette, 2 000 tonnes de résidus de crabe, 2 000 tonnes de résidus de poissons ainsi que des résidus d'autres crustacés et mollusques. La grande majorité de ces déchets est éliminée aux sites d'enfouissement des municipalités. On estime qu'il en coûterait entre 50 et 100 dollars la tonne, excluant le transport, pour faire enfouir ou traiter les résidus marins.

Ainsi, avec l'appui financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, huit entreprises gaspésiennes de transformation de produits marins, qui assurent presque toute la production gaspésienne, ont fait réaliser une étude de faisabilité technico-économique pour l'implantation de deux usines de prétraitement des résidus marins. Situées en Gaspésie, ces installations approvisionneraient l'industrie du compostage.

Les résultats de l'étude sont très attendus, d'une part, parce que cette analyse comporte un volet environnemental important et, d'autre part, parce que la prise en charge des activités de compostage par les usines de transformation contribuerait au virage vert et permettrait de faire des économies appréciables.

Rappelons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a annoncé, en novembre 2009, une nouvelle politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles. Cette politique vise à mettre en place un programme d'infrastructures de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

L'application de cette nouvelle politique rendra la gestion des résidus marins plus problématique, augmentera les coûts de l'enfouissement et restreindra l'accès aux sites d'enfouissement. Pour l'industrie de la transformation des produits marins, l'établissement de plateformes de compostage serait une solution avantageuse pour éviter l'enfouissement de la matière organique et répondre aux exigences de cette nouvelle politique.



### Relations fédérales-provinciales

## Présence active du Québec lors des rencontres des ministres des pêches et de l'aquaculture

Par **François Montminy-Munyan,**

Direction des analyses et des politiques

Le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) et le Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique (CMPAA) se sont réunis le 9 novembre dernier à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador. Le député de Gaspé et adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Georges Mamelonet, représentait le gouvernement du Québec afin de défendre les intérêts de l'industrie des pêches et de l'aquaculture.

### Renouveler le cadre de collaboration intergouvernementale au Canada en matière d'aquaculture

Les membres du CCMPA ont appuyé l'Initiative nationale pour des plans d'action stratégique en aquaculture (INPASA), qui vise à renouveler le cadre de collaboration intergouvernementale en matière d'aquaculture au Canada, afin de favoriser le développement durable de l'industrie. L'INPASA est le fruit d'un exercice intensif de consultation qui a débuté en 2009. Pour le Québec, ce nouveau cadre de collaboration devait impérativement tenir compte des priorités établies par l'industrie au cours du Forum québécois sur l'aquaculture commerciale qui s'est tenu à Grande-Rivière en octobre 2008. Au cours des prochains mois, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que Pêches et Océans Canada devront mettre en œuvre l'INPASA et définir les actions stratégiques qui permettront de développer un environnement favorable pour améliorer la compétitivité et la productivité des secteurs de l'aquaculture en eau douce et de la mariculture au Québec.

### Resserrer la collaboration intergouvernementale pour prévenir l'introduction des espèces envahissantes

Le CCMPA a également abordé la question des espèces aquatiques envahissantes qui constituent une menace croissante pour la santé des écosystèmes aquatiques de même que pour l'économie québécoise et l'économie canadienne. Pendant les dernières décennies, plusieurs de ces espèces ont colonisé les eaux du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Le problème touche autant les eaux douces que les eaux marines du Québec et peut avoir des effets considérables sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture commerciales ainsi que sur la pêche récréative. Les membres du CCMPA ont convenu de renforcer la collaboration intergouvernementale pour prévenir l'introduction de ces espèces indésirables. La prévention est essentielle puisqu'il est pratiquement impossible d'éradiquer ces espèces une fois qu'elles se sont établies dans l'environnement.

### Soutenir le développement économique du secteur des pêches et de l'aquaculture

Les membres du CMPAA ont, quant à eux, insisté sur le soutien au développement économique du secteur dans la région de l'Atlantique. Les enjeux de la commercialisation, de la certification et de la traçabilité des produits marins continuent de susciter l'intérêt des gouvernements et de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture du Québec et de l'Atlantique. Les ministres qui siègent au CMPAA se sont de nouveau engagés à soutenir

l'industrie du phoque et à collaborer pour contrer les effets négatifs de l'embargo européen sur les produits issus de ce mammifère marin.

### Restructurer le secteur de la capture

Les récentes crises vécues dans la pêche au crabe des neiges et au homard ont mis en lumière les problèmes urgents qui nécessitent une plus grande collaboration entre les gouvernements. Le Québec estime que les travaux du CMPAA doivent proposer des solutions concrètes aux problématiques structurelles de l'industrie. Dans un même ordre d'idées, il a réitéré ses demandes pour que l'on procède à une véritable restructuration du secteur de la capture. Il a rappelé que ce secteur souffre d'une importante surcapacité qui nuit à la rentabilité des entreprises et menace sérieusement la pérennité des ressources halieutiques.

### Des résultats encourageants pour le Québec

Les résultats de ces rencontres sont jugés encourageants pour le Québec, qui a constaté que les provinces de l'Atlantique partagent largement ses préoccupations relatives à la restructuration de l'industrie. Il appelle donc le gouvernement fédéral, responsable de la gestion des pêches, à prendre note de ce consensus et à mettre en place les mesures nécessaires pour favoriser la viabilité de l'industrie de la pêche et l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le golfe du Saint-Laurent.

# Calendrier des expositions commerciales

Plusieurs foires commerciales se dérouleront au cours des prochains mois. Ne manquez pas de les inscrire à votre agenda!



## POUR DÉVELOPPER LE MARCHÉ NORD-AMÉRICAIN

Premier rendez-vous incontournable, l'International Boston Seafood Show se tiendra les 20, 21 et 22 mars 2011 au Boston Conference & Exhibition Center.

Le pavillon du Québec, situé au cœur de l'exposition, demeure le point de rassemblement principal des entreprises québécoises, qui y sont invitées pour se faire connaître et exposer leurs produits.



## POUR ÊTRE PRÉSENT EN EUROPE DANS LE PLUS IMPORTANT MARCHÉ DE POISSONS ET FRUITS DE MER AU MONDE

L'European Seafood Show de Bruxelles aura lieu les 3, 4 et 5 mai 2011. Le gouvernement canadien, en étroite collaboration avec les provinces, facilite à l'intérieur du pavillon du Canada, la participation des entreprises pour accroître leur visibilité internationale.



## POUR ÊTRE AU CŒUR DU MARCHÉ CANADIEN

En 2011, le SIAL se déplace pour la première fois de Montréal à Toronto et se tiendra les 11, 12 et 13 mai prochains. Le salon offrira donc aux entreprises du Québec de nouvelles occasions d'affaires sur le marché canadien. Ainsi, cette année, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ses partenaires mettront en valeur l'offre de produits des entreprises québécoises en assurant la visibilité des exposants du secteur des poissons et fruits de mer.

Pour plus d'information sur ces expositions, vous pouvez communiquer avec les personnes suivantes :

### Françoise Nicol

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
418 368-2100, poste 3390  
francoise.nicol@mapaq.gouv.qc.ca

### Nicolas Moisan

Groupe Export agroalimentaire  
1 800 563-9767, poste 204  
NicolasMoisan@GroupExport.ca



## Nouvelle publication

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation vient de publier le Plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale 2010-2013.

Ce plan découle du Forum québécois sur l'aquaculture commerciale, tenu en octobre 2008, et des nombreux ateliers de travail qui l'ont suivi.

Le Ministère et ses partenaires du secteur aquacole visent deux cibles principales par la mise en œuvre de ce plan de développement :

- la rentabilité et la compétitivité des entreprises aquacoles du Québec;
- le développement durable de l'aquaculture commerciale au Québec.

Vous pouvez consulter le document dans la section « Publications » du site Internet du Ministère à l'adresse suivante : [www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Peche](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Peche).